

Communiqué de presse

À Nanterre, le 3 novembre 2025

En dépit de difficultés auxquelles elle est confrontée, l'Université Paris Nanterre reste engagée pour l'accueil des étudiants et le bien-être de ses personnels

Grande université de formation et de recherche, engagée dans la société, ouverte sur son territoire et sur le monde, l'Université Paris Nanterre (UPN) accueille chaque année près de 35 000 étudiants, venus de tous les horizons, qu'elle accompagne, de la première année au doctorat, vers la réussite et l'insertion professionnelle.

Malgré un manque structurel de moyens qui nuit à sa capacité à mener à bien ses missions de service public dans de bonnes conditions, l'UPN, fidèle à ses valeurs d'égalité et de solidarité, a fait le choix cette année encore de maintenir ses "capacités d'accueil", terme technique utilisé pour désigner le nombre total d'étudiants accueillis dans ses formations.

Après avoir examiné, dans le respect des procédures établies collégialement, l'ensemble des candidatures déposées (à titre d'exemple, environ 200 000 candidatures Parcoursup ont été déposées pour 8000 places) pour une admission dans ses plus de 750 parcours et années de licences, BUT, masters et doctorats, l'Université examine ensuite avec le plus grand soin les recours gracieux qui sont déposés sur une plateforme *ad hoc* par les candidats qui n'auraient pas obtenu satisfaction lors des campagnes de candidature, et participe activement à la Commission d'Accès à l'Enseignement supérieur (CAES), établie par le rectorat d'académie pour les candidatures en première année de licence. Comme lors du premier temps d'examen des candidatures, l'examen des dossiers dans cette phase de recours se fonde sur deux principes fondamentaux : l'égalité de traitement entre tous les candidats et candidates dans le respect des procédures adoptées, et la souveraineté de l'avis de la commission pédagogique.

Cette année, ce sont encore plus de 500 propositions d'admission supplémentaires qui ont ainsi pu être faites : 151 places de Licence 1e année ont été mises à disposition de personnes sans aucune affectation via la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) établie par le rectorat d'académie, 270 recours ont été acceptés pour les autres niveaux d'études, de même que 89 dossiers d'étudiants réfugiés via la procédure spécifique Démarche d'admission adaptée (DAA) pour personnes exilées.

Ces places attribuées se font sans moyen supplémentaire pour l'université, alors même que l'établissement connaît une forte pression sur ses locaux de formation et de vie étudiante et est amené à

réduire son budget de fonctionnement et sa campagne d'emplois dans le cadre de la procédure de "retour à l'équilibre financier" imposée par le ministère, faute d'avoir obtenu une dotation à la hauteur de ses besoins.

L'engagement marqué de l'Université Paris Nanterre pour répondre positivement à une demande forte de la société dans la limite de ses moyens est tout à l'honneur de la communauté de l'Université Paris Nanterre ; il mérite d'être reconnu.

Dans ces conditions, et alors que l'UPN est tout entière mobilisée pour pouvoir continuer d'assumer ses missions de service public dans un contexte de vive alerte sur sa capacité financière à le faire, il est particulièrement choquant qu'un groupe d'étudiants recoure année après année à l'intimidation des personnels enseignants et administratifs, au harcèlement des membres de la présidence accompagné d'ultimatums et de discours menaçants, à l'entrave systématique d'événements sur nos campus, dans l'objectif affiché d'imposer des inscriptions par une "négociation" directement entre ce groupe et la présidence, faisant fi des principes qui ont été collectivement approuvés par la communauté universitaire. Ces agissements contreviennent aux valeurs d'égalité, de respect mutuel et de défense du service public et empêchent le fonctionnement régulier de notre établissement. L'Université Paris Nanterre les condamne fermement et ne saurait les tolérer.

Engagée auprès de ses étudiantes et étudiants pour leur offrir les meilleures conditions d'études et de vie étudiante, l'Université Paris Nanterre l'est aussi auprès de ses personnels pour l'amélioration de leurs conditions de travail. À cette fin, l'établissement va mettre en place une commission interne pour étudier l'impact des plateformes de candidatures sur les conditions de travail de ses personnels enseignants-chercheurs, enseignants et administratifs.

Notre établissement est tout entier engagé pour apporter des réponses innovantes et solidaires aux défis actuels et futurs de la société, au premier rang desquels l'avenir de la jeunesse dans un contexte de concurrence toujours accrue. Pleinement conforme à notre mission de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, cet engagement reflète aussi notre vision de la promotion des métiers de l'enseignement et de la recherche, et plus généralement des métiers de la fonction publique, comme autant de métiers d'avenir, essentiels pour une société véritablement démocratique.